



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 11/2019
RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par la Société E. J. M. 6 Bis Rue Courtois B. P. 261 59019 LILLE
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 11 Mars au vendredi 29 Mars 2019, en raison de travaux de réalisation de réfection de chaussées et de voirie, la circulation et le stationnement seront donc restreints, suivant le déroulement du chantier, dans les rues suivantes :

- Rue Jean-Baptiste Collette
- Rue Henri Dhennin
- Rue des Jardins
- Rue des Mésanges
- Rue des Hortensias
- Rue des Rossignols
- Avenue des Roses
- Avenue de l'Orangerie
- Rue de l'Eglise : Parking du cimetière
- Rue de la Cheminée à l'angle de la Rue de Tourmignies
- Rue de Drumetz

ARTICLE 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

ARTICLE 4 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Circulation alternée par feux tricolores, si nécessaire dans certaines rues,
- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser interdit au droit du chantier

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- au Conseil Régional Hauts-de-France - service circulation à LILLE (59)
- au Directeur de la Sté ESTERRA - 1^{ère} Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- au Directeur de la Société E J M à LILLE (59)

Fait à ATTICHES, le 28 février 2019

Le Maire,
Luc FOUTRY

